

Salle de charge et équipements



POURQUOI UNE SALLE DE CHARGE ?

Toyota Material Handling, leader mondial des constructeurs de chariots élévateurs, propose la gamme de chariots élévateurs la plus large du marché. Dans sa recherche d'amélioration continue, afin de compléter sa gamme, nous proposons aujourd'hui une offre d'aménagement de salle de charge.

Pourquoi une salle de charge ?

Il est recommandé d'aménager un local spécifique et sécurisé pour recharger l'ensemble des chariots élévateurs électriques afin d'optimiser les flux et éviter des périodes d'immobilisation ou d'attente. L'engagement de vos matériels est optimal. L'aménagement d'une salle de charge est soumis à l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales, applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique n° 2925 « accumulateurs (ateliers de charge) ».

À savoir !

Lorsque la puissance maximum de courant continu utilisable pour l'opération de charge est supérieure à 50 kW, l'installation est soumise à déclaration. Dans ce cas, le déclarant doit se soumettre à des prescriptions générales communiquées par les autorités compétentes, ainsi qu'aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs.

Les prescriptions générales applicables peuvent concerner :

- Les règles d'implantation
- L'intégration dans le paysage
- Le comportement au feu des bâtiments
- L'accessibilité
- La ventilation
- Les installations électriques
- La rétention des aires et locaux de travail
- L'exploitation et l'entretien du local
- Etc...



OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à consulter l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2925, disponible sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

GESTION DU PROJET

L'expertise Toyota

- Service clés en main
- Salle de charge multi-marques (chariots élévateurs, batteries & chargeurs)
- Étude et réalisation des plans d'aménagement sur mesure
- Respect des normes réglementaires & sécurité en vigueur
- Fabrication française et traçabilité totale des composants



La qualité de service Toyota

- 100% de nos techniciens sont certifiés Toyota
- 25 km en moyenne entre vous et votre technicien Toyota partout en France
- 95 % des chariots sont remis en service dès la première intervention
- Des spécialistes Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement, disponibles pour vous en région

Notre démarche

Dans le cadre de l'aménagement de salle de charge dédiée selon les normes en vigueur, une étude doit être réalisée. Nos experts vous proposent, d'établir ensemble :

- Une étude d'implantation
- Un audit réglementaire
- Une étude budgétaire
- Un planning détaillé de la mise en place de l'installation

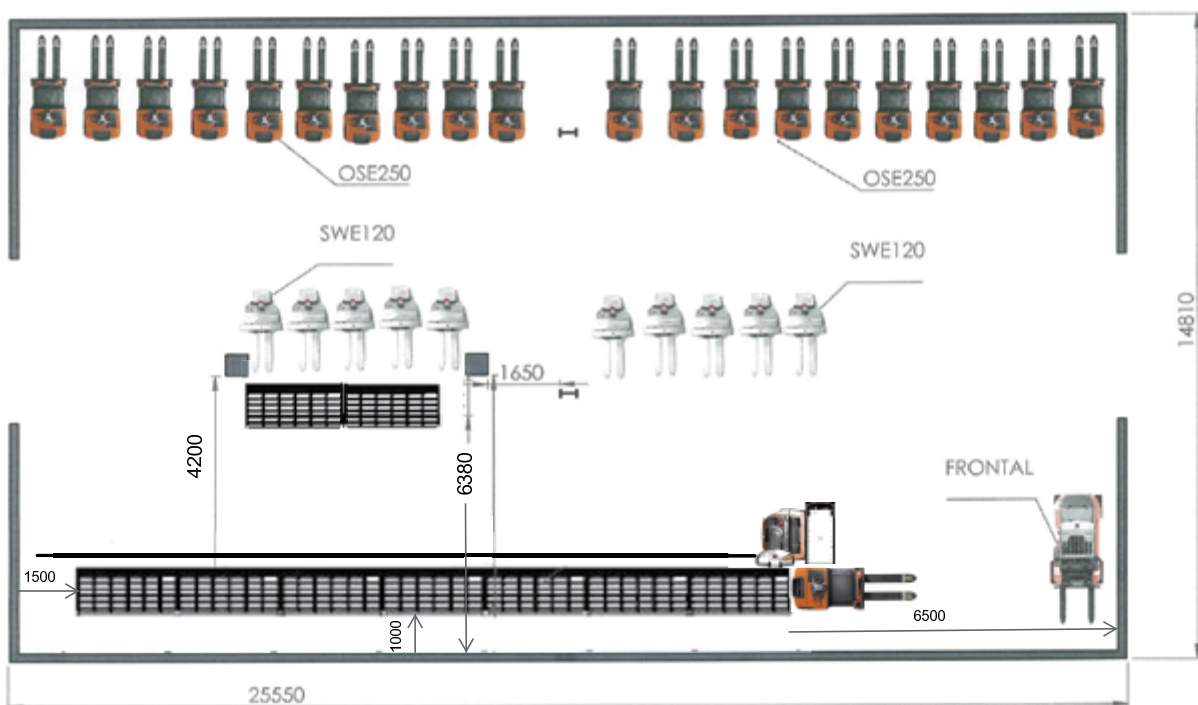


Schéma d'une salle de charge Toyota

Un accompagnement personnalisé sur site, par un expert Toyota Material Handling, à chaque étape du projet.

NOTRE OFFRE

Notre offre repose sur une structure mecano-soudée avec peinture époxy.

Tables et supports chargeurs

Nos tables peuvent accueillir tout type de batteries, plaques de glissement et protections de rouleaux.

Les rouleaux de 7 cm de diamètre sont renforcés avec des roulements étanches, un système intelligent de réglage et selon la profondeur de batteries. Des **supports chargeurs démontables et modulaires** avec possibilité de fixer les chargeurs de part et d'autre des supports de charge afin d'**optimiser votre surface de salle de charge**.



Supports de prise de batteries et antichute à rappel automatique à câble



Butoirs de protection pour les tables et les murs - bumpeur en option



Système de gestion pour la permutation de batteries « FIFO »



Station de déminéralisation

adaptée à la consommation du parc de batteries du client



Système de protection piétons et accessoires de sécurité (laveur d'yeux, douche, kit, panneaux et bornes de sécurité, ...)



Consignes au poste de charge de batteries
travaillons en toute sécurité

Accès et équipements

Point de vente
 Port de gants obligatoires
 Chaussures de sécurité obligatoires
 Protection obligatoire du corps
 Port d'une visière de sécurité obligatoire
 Boîte à kit

Risques

ATEX
 Explosion
 Inflammation
 Corrosion
 Danger électrique

Avant la charge

- Retirer tous vos objets métalliques (clés, montres, colliers...) avant toute manipulation
- Débrancher la prise de charge de la batterie du chariot
- Vérifier que la tension et l'embalage de la batterie correspondent au chargeur
- Vérifier que le chargeur de batterie est dést
- Brancher la batterie sur le chargeur adapté

Pendant la charge

- Faire attention de ne pas laisser tomber d'objets métalliques pour éviter tout court-circuit
- S'assurer que la salle de charge est suffisamment ventilée (Norme NF EN 50272-3)
- Ouvrir la couverture de coffre pour permettre l'évacuation de l'hydrogène
- S'assurer que le chargeur ne soit pas en défaut et que la charge s'effectue correctement

Après la charge

- Éteindre le chargeur lorsque le voyant est allumé
- Débrancher la prise de chargeur
- Brancher le connecteur de la batterie au chariot

À ne pas faire

- Ne pas dépasser une température d'électrolyte de 45°C
- Ne pas mélanger les bouchons des batteries
- Ne rien poser sur les batteries

Interdiction pour charger des batteries non homologuées

Numéros d'appel

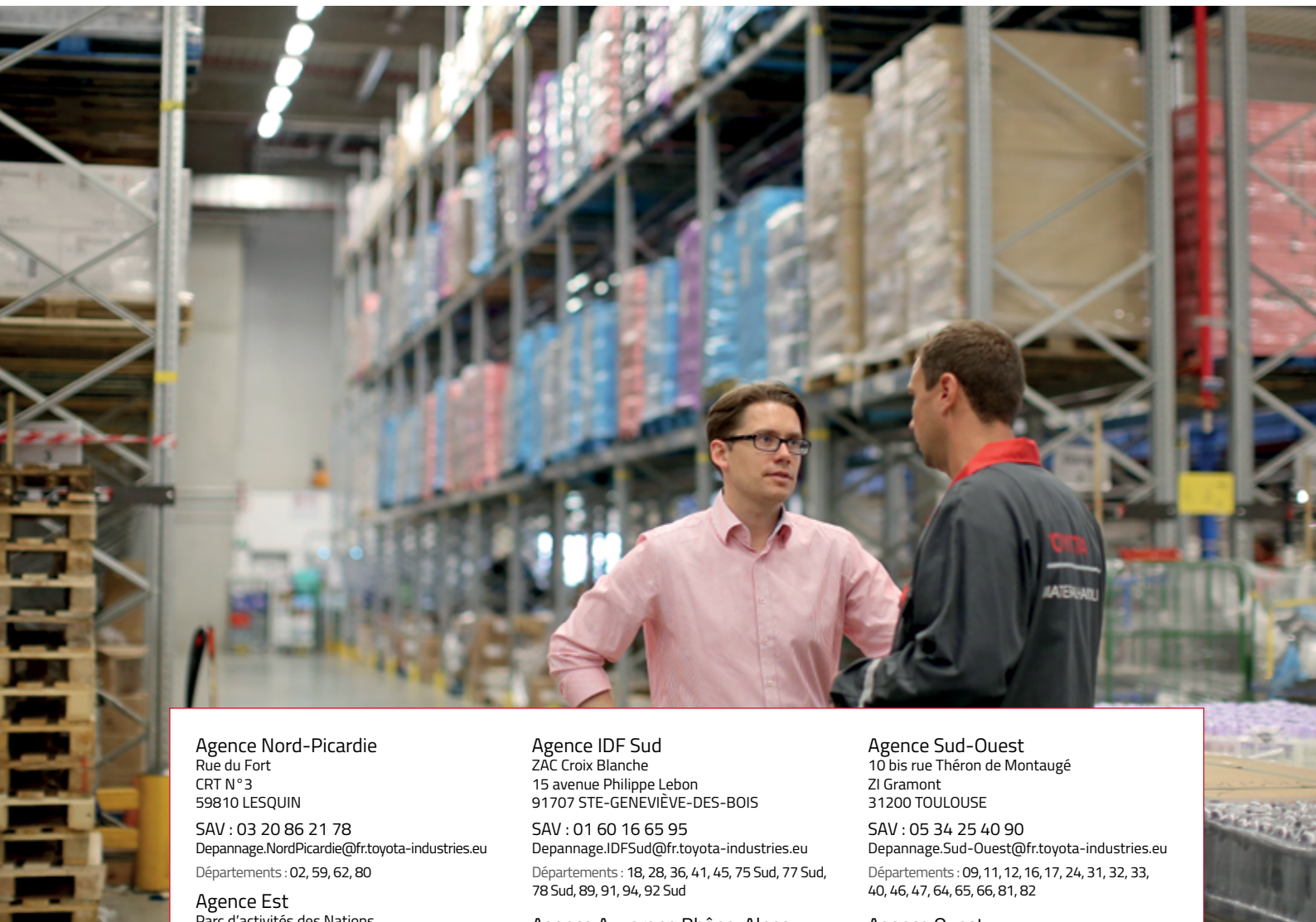
15 Samu
18 Pompiers
112 Appel d'urgence

TOYOTA MATERIAL HANDLING
 Partenaire officiel de l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail (EU-OSHA)
 Pour plus d'informations, www.toyota-forlifts.fr

TOYOTA
MATERIAL HANDLING



Nos équipements standards ou ad hoc sont personnalisables avec la possibilité de graver votre logo et d'aménager la salle de charge à vos couleurs.



Agence Nord-Picardie

Rue du Fort
CRT N°3
59810 LESQUIN

SAV : 03 20 86 21 78

Depannage.NordPicardie@fr.toyota-industries.eu

Départements : 02, 59, 62, 80

Agence Est

Parc d'activités des Nations
7 rue du Portugal
67230 BENFELD

SAV : 03 88 57 86 38

Depannage.Est@fr.toyota-industries.eu

Départements : 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55,
57, 67, 68, 70, 71 Nord, 88, 90

Agence IDF Nord/Normandie

4 avenue de l'Europe
77600 BUSSY-ST-GEORGES

SAV : 01 64 77 86 86

Depannage.IDFNord@fr.toyota-industries.eu

Départements : 14, 27, 50, 60, 61, 75 Nord, 76,
77 Nord, 78 Nord, 92 Nord, 93, 95

Agence IDF Sud

ZAC Croix Blanche
15 avenue Philippe Lebon
91707 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

SAV : 01 60 16 65 95

Depannage.IDFSud@fr.toyota-industries.eu

Départements : 18, 28, 36, 41, 45, 75 Sud, 77 Sud,
78 Sud, 89, 91, 94, 92 Sud

Agence Auvergne Rhône-Alpes

ZA Dombes Côtière
867 rue de la Craz
01120 DAGNEUX

SAV : 04 37 26 85 40

Depannage.Rhonealpes@fr.toyota-industries.eu

Départements : 01, 03, 15, 19, 23, 38, 42, 43, 58,
63, 69, 71 Sud, 73, 74

Agence Sud-Est

Parc d'Activité de la Verdière
13880 VELAUX

SAV : 04 42 87 80 22

Depannage.Sud-Est@fr.toyota-industries.eu

Départements : 04, 05, 06, 07, 13, 26, 30, 34, 48,
83, 84, 98 (Monaco)

Agence Sud-Ouest

10 bis rue Théron de Montaugé
ZI Gramont
31200 TOULOUSE

SAV : 05 34 25 40 90

Depannage.Sud-Ouest@fr.toyota-industries.eu

Départements : 09, 11, 12, 16, 17, 24, 31, 32, 33,
40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82

Agence Ouest

31 rue Véga
ZAC Haute Forêt
44470 CARQUEFOU

SAV : 02 40 68 87 20

Depannage.Ouest@fr.toyota-industries.eu

Départements : 22, 29, 35, 37, 44, 49, 53, 56, 72,
79, 85, 86, 87

Contacts Pièces

0 800 881 224
Service & appel gratuits

pieces@fr.toyota-industries.eu

ISO 9001
ISO 14001
CACES®
BUREAU VERITAS
Certification

